

COMMISSION DEPARTEMENTALE DU STATUT DES EDUCATEURS

Réunion du 18 Octobre 2022

Présents

Président : M. LEGUYADER Jacques

Membres : MM. DELAGE Francis, GRESSIEN Georges, LERAY Christian

Assiste : M. DARDENNES Patrick (CD)

PV de la LPIFF du 15/09/2022 et du 17/10/2022

La commission désigne Mr. GRESSIEN Georges comme représentant de la commission départementale du Statut des Educateurs du Val De Marne à la CRSEEF de la LPIFF.

Tour de cou/porte licence

Les tours de cou ont été distribués aux clubs lors de la réunion des responsables techniques G. GRESSIEN a demandé à la Mme la Directrice Administrative de se renseigner auprès de la LPIFF pour savoir s'il est possible d'imprimer les licences des éducateurs désignés.

D1 Seniors

Pour répondre à l'obligation, l'encadrement technique doit être titulaire du Diplôme animateur Senior ou du CFF3 et d'une licence d'Educateur. (Article 11.4.1 du règlement sportif général du District).

Lecture des premières feuilles de match

BONNEUIL CSM (541437)

La commission constate que la Licence Technique Régionale n'est pas enregistrée pour BONNEUIL CSM 541437 et demande au club de BONNEUIL CSM de régulariser sa situation au plus vite.

Pas d'anomalie constatée. Tous les éducateurs désignés étaient présents

D1 U18

Pour répondre à l'obligation, l'encadrement technique doit être titulaire du Diplôme Initiateur 2 ou du CFF3 et d'une licence d'Educateur Fédéral (Article 11.4.1 du règlement sportif général du District).

CHOISY LE ROI A.S. (500031)

La commission demande, au club de CHOISY LE ROI A.S., de nous indiquer le nom/prénom et diplôme de l'éducateur désigné pour les U18 D1

Lecture des premières feuilles de match

Pas d'anomalie constatée. Tous les éducateurs désignés étaient présents

D1 U16

Pour répondre à l'obligation, l'encadrement technique doit être titulaire du Diplôme Initiateur 2 ou du CFF3 et d'une licence d'Educateur Fédéral (Article 11.4.1 du règlement sportif général du District).

Lecture des premières feuilles de match

Pas d'anomalie de constatée. Tous les éducateurs désignés étaient présents

D1 U14

Pour répondre à l'obligation, l'encadrement technique doit être titulaire Diplôme Initiateur 2 ou du CFF2 et d'une licence d'Educateur Fédéral (Article 11.4.1 du règlement sportif général du District).

Lecture des premières feuilles de match

Deux éducateurs absents sur les matchs de la première journée du 01/10/2022 (clubs concernés : CHAMPIGNY F.C. 94 et FRESNES A.A.S.).

Tous les éducateurs désignés étaient présents sur les matchs de la deuxième journée.

Prochaine réunion le 29/11/2022